

Informations de base	
2018/2120(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: emploi et aspects sociaux dans le cadre de l'examen annuel de la croissance 2019 Subject 4.10 Politique sociale, charte et protocole social 4.15.02 Lignes directrices, actions, fonds pour l'emploi	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales	HARKIN Marian (ALDE)	27/06/2018
		Rapporteur(e) fictif/fictive KOZŁOWSKA Agnieszka (PPE) ARENA Maria (S&D) TREBESIU Ulrike (ECR) LAMBERT Jean (Verts/ALE) BIZZOTTO Mara (ENF)	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	BUDG Budgets (Commission associée)	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	PICIERNO Pina (S&D)	02/08/2018
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Emploi, affaires sociales et inclusion	THYSSEN Marianne	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé

14/06/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/06/2018	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
26/02/2019	Vote en commission		
04/03/2019	Dépôt du rapport de la commission	A8-0162/2019	Résumé
13/03/2019	Décision du Parlement	T8-0202/2019	Résumé
13/03/2019	Résultat du vote au parlement		
13/03/2019	Débat en plénière		
13/03/2019	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2018/2120(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/8/13406

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE631.882	06/12/2018	
Amendements déposés en commission		PE632.783	10/01/2019	
Avis de la commission	FEMM	PE630.469	24/01/2019	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0162/2019	04/03/2019	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0202/2019	13/03/2019	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2019)444		30/08/2019	

Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: emploi et aspects sociaux dans le cadre de l'examen annuel de la croissance 2019

2018/2120(INI) - 04/03/2019 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'emploi et des affaires sociales a adopté un rapport d'initiative de Marian HARKIN (ADLE, IE) sur le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: emploi et aspects sociaux dans le cadre de l'examen annuel de la croissance 2019.

Socle européen des droits sociaux

Soulignant que les objectifs et engagements sociaux de l'Union sont tout aussi importants que ses objectifs économiques, les députés ont invité la Commission et les États membres à renforcer les droits sociaux de manière à construire une véritable dimension sociale pour l'Union. Ils ont demandé le plein engagement du Semestre européen en faveur du socle européen des droits sociaux, mettant en avant l'égalité de traitement et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, le droit à la même rémunération pour un travail de valeur égale et le droit à des services de soins de qualité et abordables.

Investissements

Les députés ont insisté sur la nécessité de pallier le manque d'investissements dans la recherche et l'innovation en matière d'infrastructure, y compris dans les services sociaux, de santé et de soins, ainsi que dans la promotion de la santé et dans la prévention des maladies, dans l'efficacité énergétique de logements décentes et dans le capital humain. Ils ont invité la Commission et les États membres à investir dans une éducation et une formation de qualité, abordables, accessibles et ciblées, en renforçant les mesures de requalification et de recyclage, y compris les compétences numériques et transférables, et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et le développement des compétences.

Salaires décents

Les députés ont invité la Commission et les États membres à examiner de près la question de la pauvreté et à mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la qualité des emplois et à réduire les écarts de rémunérations, notamment en augmentant les planchers salariaux, le cas échéant, sous la forme de salaires minimaux fixés à des niveaux décents.

Lutter contre le chômage et remédier à l'inadéquation des compétences

Si les taux de chômage dans l'Union se situent à leur niveau le plus bas, le taux de vacance d'emploi dans l'Union était de 2,2 % en 2018, contre 1,9 % en 2017.

Le rapport a souligné que l'adéquation entre les qualifications et les compétences d'une part et les possibilités d'emploi d'autre part était une condition préalable à la création d'un marché européen du travail compétitif. Pour y parvenir, les députés ont suggéré de faciliter une coopération plus étroite des systèmes éducatifs avec les entreprises et les organisations professionnelles, par exemple en encourageant la formation en alternance, l'apprentissage, l'expérience professionnelle et la validation des acquis sous toutes ses formes et à tous les niveaux, notamment dans l'enseignement supérieur.

L'intégration des chômeurs longue durée à l'aide de mesures individuelles adaptées est également un facteur essentiel pour lutter contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les États membres sont invités à veiller à ce que les jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation (NEET), y compris y compris les jeunes handicapés, puissent bénéficier de la garantie pour la jeunesse de façon concrète et significative. L'enseignement des compétences numériques de base dans les établissements d'enseignement devrait être renforcé.

Le rapport a invité la Commission et les États membres à :

- promouvoir des mesures afin de réduire le travail non déclaré, de permettre la reconnaissance des droits du travail des employés de maison et des prestataires de services de soins et d'améliorer les conditions de travail;
- accroître la portée et l'efficacité des politiques actives du marché du travail ;
- intensifier les efforts visant à intégrer davantage les personnes handicapées sur le marché du travail ;
- prendre en compte les intérêts des PME et des microentreprises dans le processus d'élaboration des politiques ;
- intensifier leurs efforts en vue de garantir une imposition plus équitable, y compris dans l'économie numérique ;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle et favoriser l'égalité des genres.

Retraites

Tout en étant conscients du défi que constitue, pour les États membres, le renforcement de la pérennité des régimes de retraite, les députés ont souligné qu'il était essentiel d'en préserver la solidarité. Ils estiment que la meilleure façon de garantir des retraites durables, sûres et adéquates pour les femmes et les hommes consiste à augmenter le taux d'emploi total et la création d'emplois de qualité pour tous les âges, en améliorant les conditions de travail et d'emploi, et à engager les dépenses publiques supplémentaires nécessaires.

Les réformes des systèmes de retraite devraient se concentrer entre autres sur l'âge effectif de la retraite et refléter les évolutions sur le marché du travail, les taux de natalité, la situation sanitaire et patrimoniale, les conditions de travail et le taux de dépendance économique; estime que ces réformes doivent également tenir compte de la situation des femmes, des jeunes et des travailleurs indépendants, qui sont confrontés à l'emploi atypique ou précaire, à des périodes de chômage involontaire ou à une réduction du temps de travail.

Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: emploi et aspects sociaux dans le cadre de l'examen annuel de la croissance 2019

2018/2120(INI) - 13/03/2019 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 434 voix pour, 142 contre et 39 abstentions, une résolution sur le semestre européen pour la coordination des politiques économiques: emploi et aspects sociaux dans le cadre de l'examen annuel de la croissance 2019.

Socle européen des droits sociaux

Le Parlement a invité la Commission et les États membres à renforcer les droits sociaux de manière à construire une véritable dimension sociale pour l'Union. Il a demandé à la Commission d'utiliser les 20 principes du socle européen des droits sociaux comme marqueurs pour évaluer si les pays ont tenu leurs engagements dans le cadre de leurs politiques économiques et pour renforcer sa capacité de suivi de la situation sociale. Les questions en matière sociale et d'emploi devraient être mises sur un pied d'égalité avec les questions économiques dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques.

Investissements

Les députés ont insisté sur la nécessité de pallier le manque d'investissements dans la recherche et l'innovation en matière d'infrastructure, y compris dans les services sociaux, de santé et de soins, ainsi que dans la promotion de la santé et dans la prévention des maladies, dans l'efficacité énergétique de logements décentes et dans le capital humain. Ils ont invité la Commission et les États membres à investir dans une éducation et une formation de qualité, abordables, accessibles et ciblées, en renforçant les mesures de requalification et de recyclage, y compris les compétences numériques et transférables, et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et le développement des compétences.

Salaires décents

Le Parlement a invité la Commission et les États membres à examiner de près la question de la pauvreté et à mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la qualité des emplois et à réduire les écarts de rémunérations, notamment en augmentant les planchers salariaux, le cas échéant, sous la forme de salaires minimaux fixés à des niveaux décents. Il a demandé, dans ce contexte, la mise en place de politiques qui respectent la négociation collective et la position des travailleurs dans le système de fixation des salaires.

Lutter contre le chômage et remédier à l'inadéquation des compétences

Si les taux de chômage dans l'Union se situent à leur niveau le plus bas, le taux de vacance d'emploi dans l'Union était de 2,2 % en 2018, contre 1,9 % en 2017.

La résolution a souligné que l'adéquation entre les qualifications et les compétences d'une part et les possibilités d'emploi d'autre part était une condition préalable à la création d'un marché européen du travail compétitif. Pour y parvenir, les députés ont suggéré de faciliter une coopération plus étroite des systèmes éducatifs avec les entreprises et les organisations professionnelles, par exemple en encourageant la formation en alternance, l'apprentissage, l'expérience professionnelle et la validation des acquis sous toutes ses formes et à tous les niveaux, notamment dans l'enseignement supérieur.

L'intégration des chômeurs longue durée à l'aide de mesures individuelles adaptées est également un facteur essentiel pour lutter contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les États membres sont invités à veiller à ce que les jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation (NEET), y compris y compris les jeunes handicapés, puissent bénéficier de la garantie pour la jeunesse de façon concrète et significative. L'enseignement des compétences numériques de base dans les établissements d'enseignement devrait être renforcé.

Réformes socialement responsables

Le Parlement a reconnu que les mesures d'austérité ne sont pas adaptées pour fournir des solutions durables aux problèmes structurels auxquels l'Union est confrontée. Il a souligné la nécessité de stimuler la demande intérieure en promouvant l'investissement public et privé et des réformes structurelles équilibrées sur le plan social et économique qui réduisent les inégalités et soutiennent les emplois de qualité et inclusifs, la croissance durable, l'investissement social et l'assainissement budgétaire responsable.

Les réformes socialement responsables devraient se fonder sur la solidarité, l'intégration, la justice sociale et une répartition équitable des richesses, créant ainsi un modèle qui garantit l'égalité et la protection sociale, protège les groupes vulnérables et améliore les conditions de vie de tous les citoyens. Les députés ont souligné la nécessité de rediriger les politiques économiques de l'Union vers une économie sociale de marché.

Le Parlement a invité la Commission et les États membres à :

- promouvoir des mesures afin de réduire le travail non déclaré, de permettre la reconnaissance des droits du travail des employés de maison et des prestataires de services de soins et d'améliorer les conditions de travail;

- accroître la portée et l'efficacité des politiques actives du marché du travail ;

- intensifier les efforts visant à intégrer davantage les personnes handicapées sur le marché du travail ;
- prendre en compte les intérêts des PME et des microentreprises dans le processus d'élaboration des politiques ;
- intensifier leurs efforts en vue de garantir une imposition plus équitable, y compris dans l'économie numérique ;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle et favoriser l'égalité des genres.

Retraites

Tout en étant conscients du défi que constitue, pour les États membres, le renforcement de la pérennité des régimes de retraite, les députés ont souligné qu'il était essentiel d'en préserver la solidarité. Ils estiment que la meilleure façon de garantir des retraites durables, sûres et adéquates pour les femmes et les hommes consiste à augmenter le taux d'emploi total et la création d'emplois de qualité pour tous les âges, en améliorant les conditions de travail et d'emploi, et à engager les dépenses publiques supplémentaires nécessaires.

Les réformes des systèmes de retraite devraient se concentrer entre autres sur l'âge effectif de la retraite et refléter les évolutions sur le marché du travail, les taux de natalité, la situation sanitaire et patrimoniale, les conditions de travail et le taux de dépendance économique; estime que ces réformes doivent également tenir compte de la situation des femmes, des jeunes et des travailleurs indépendants, qui sont confrontés à l'emploi atypique ou précaire, à des périodes de chômage involontaire ou à une réduction du temps de travail.